

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Commune du MONETIER-LES-BAINS

A R R E T E

Portant circulation interdite ROUTE DE GRENOBLE,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 à L2212-5 et L.2213-1 à L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route, article R 110-1 et suivant, R 411-21-1, R411-25 ;

Vu le Code Pénal article R 48-1 et R 610-5 ;

Vu l'arrêté général de circulation et de stationnement n°2023/414 du 24 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de l'antenne technique de Briançon du Conseil Départemental des Hautes-Alpes en date du 10 juillet 2025 ;

Considérant qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

Considérant les travaux de goudronnage du giratoire par l'entreprise Routière du Midi – Route de Marseille – 05000 Gap ;

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules est interdite (sauf véhicules de secours et de sécurité munis de leurs signaux sonores et lumineux en action) :

ROUTE DE GRENOBLE – RD1091 en agglomération

(Entre l'entrée Est du village et l'embranchement de la Route de Rochebrune)

ROUTE DES GUIBERTES

(Entre l'aire de camping-car et le Pont du torrent de Chanteloube)

Du mardi 15 juillet 2025 à 22h00 au mercredi 16 juillet 2025 à 06h00

Article 2 : Une signalisation adaptée informant les usagers de la fermeture sera mise en place en amont et en aval du chantier par les services du Département et de la commune.

Article 3 : L'entreprise assurera la signalisation, la régulation du trafic par la pose de panneaux prioritaires, et veillera à la sécurité du chantier.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Responsable de l'antenne technique de Briançon
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
- Le service mobilité de la Communauté de Communes du Briançonnais
- L'entreprise ROUTIERE DU MIDI

Fait au MONETIER LES BAINS, le 10 juillet 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

